
*Féministe et de culture musulmane
dans la société française*

Une identité sous contrôle

Saïda Rahal-Sidhoum

*Quand le sage montre la lune,
l'imbécile regarde le doigt*
(proverbe chinois)

Féministe et de culture musulmane. Voilà un credo qui risque d'être compris comme un paradoxe visant la provocation. Il n'en est rien. C'est, bien au contraire, une affirmation identitaire imposée par un vécu dans une société qui s'arroge le droit de traiter dédaigneusement tout ce qui relève de l'islamité. Si paradoxe il devait y avoir, il se situerait ailleurs, dans le fait d'être, pour tout ce qui touche à la Méditerranée du Sud, en plus grande difficulté pour se situer hors du champ religieux dans une société laïque qu'en pays musulman.

Ainsi, il est plus malaisé pour la pensée de se déployer de façon critique en France — censée être neutre institutionnellement à l'égard des appartenances confessionnelles — lorsqu'est questionnée l'articulation entre société, religion et rapports sociaux de sexes, que dans un pays tel que l'Algérie où l'islam est à la fois religion d'Etat, otage des stratégies de maintien ou de prise de pouvoir et alibi d'un patriarcat méditerranéen fortement contesté.

Face à une mise en accusation permanente de la culture musulmane par les discours dominants, de l'essence délétère attribuée à l'islamité, la mise à distance nécessaire pour objectiver les faits sociaux et leur donner du sens est difficile pour quiconque ne veut pas renier son enracinement dans une mémoire et dans une histoire, c'est-à-dire dans cette islamité entre autres.

Automne 1998

Nous sommes nombreuses à ne pas être dupes et à vivre un malaise, pour ne pas dire une souffrance (y compris lorsque nous débattons avec des féministes des pays du Nord avec qui pourtant nous devrions être — par nature et par projet — en proximité) face à la sommation implicite — parfois même explicite — qui nous est faite d'énoncer un reniement à l'égard de l'islam comme preuve d'une bonne conduite garante d'une position juste.

Dès lors, la confrontation d'idées dévie du champ du féminisme vers le champ d'un civilisationnel dans lequel les critères discriminants se confondraient avec l'appartenance à la chrétienté, à la judaïté ou à l'islamité, ces référents culturels étant posés *a priori* comme facteurs explicatifs et anhistoriques de la nature des rapports sociaux de sexe qui prévalent dans un groupe humain.

Les présupposés du féminisme occidental

Dès qu'il s'agit des femmes des pays où la religion musulmane est majoritaire, nombreuses sont les féministes des pays du Nord (là où une autre expression du monothéisme domine) qui ont une fâcheuse tendance à se désintéresser de l'étude des rapports homme-femme — fondement même du féminisme — dans la société considérée, à ne pas chercher à connaître de l'idéologie en présence — qui en devient secondaire — pour se focaliser sur la mise en accusation de l'islam. La vérification de l'adhésion aux valeurs du féminisme n'est plus de mise, l'essentiel étant que leurs interlocutrices tiennent les discours convenus, à propos notamment de la nocivité de l'islamisme ¹. Dès lors, ce qui est attendu des femmes de l'aire musulmane est la désignation de l'islamité comme continent obscur et obscurantiste où se consacre l'infériorisation des femmes ², quitte, si on prend le cas de l'Algérie pour exemple, à légitimer *a posteriori* la conduite coloniale instituant le code de l'indigénat et l'exclusion de la citoyenneté des musulmans des deux sexes au prétexte du statut des femmes musulmanes ³. C'est à un véritable arbitrage péremptoire, qui ressemble à une guerre idéologique dont l'enjeu est tout sauf féministe, que l'on est confronté, où sont nommées les “vraies femmes”, porteuses d'une émancipation, sans qu'en soient énoncés les critères, et ignorées d'autres femmes, quel qu'en soit le nombre, au prétexte qu'elles seraient aliénées et manipulées (c'est connu, les femmes, autres que celles de l'avant-garde, n'ont pas d'idées propres!). Dès lors, la valeur d'un témoignage, d'une interview, d'un livre, d'une militance, ne s'évalue plus à l'aune des idées et des faits mais en fonction de sa capacité de nuisance à l'égard de l'islam... ce qui ne peut manquer d'interroger les présupposés du féminisme occidental.

Comment ne pas voir que la systématisation des discours réducteurs sur l'islam et les généralisations abusives sur les sociétés de culture musulmane renforcent les stéréotypes réciproques qui conduisent inéluctablement à la défaite de l'universel?

Comment ne pas s'interroger sur les prises de position variables en fonction des moments et des protagonistes, au-delà même des principes censés être défendus?

Comment ne pas faire le lien et ne pas s'interroger sur l'indifférence à l'égard des luttes féministes en pays musulman quand le contexte dans lequel sont menées ces luttes ne se prête pas à un discours anti-islamiste?

Un exemple significatif? La période qui va de 1980 à 1983 en Algérie et qui se conclura par la promulgation du Code de la famille algérien en 1984.⁴ Nous étions quelques centaines à combattre publiquement — dans un pays où la possibilité de se réunir en dehors des structures du parti unique le FLN était réprimée par la loi — différentes mesures prises contre les femmes, dont l'interdiction de sortir seules du territoire algérien, et contre les avant-projets du statut personnel qui circulaient ou étaient débattus à l'Assemblée Nationale composée de députés et députées du FLN. Je me souviens que, malgré les manifestations où s'associaient des femmes, y compris pour défendre leurs droits⁵, malgré la répression subie, les arrestations et les mises en accusation par une cour spéciale — concernant aussi des femmes ayant connu, en tant que résistantes, les geôles coloniales —, il n'y eut aucune campagne de presse ni aucun mouvement de solidarité en Europe. Le féminisme en Algérie n'était pas à l'ordre du jour de l'internationalisme militant !

Ni le mouvement féministe français, ni les mouvements civiques n'ont condamné la promulgation du Code de la famille organisant systématiquement l'infériorisation juridique des femmes, tout en se mettant en porte-à-faux tant avec la constitution algérienne prônant l'égalité des sexes qu'avec le droit musulman classique protecteur à l'égard des mères ayant la charge des enfants après le divorce, en matière notamment d'aliments et de logement.

C'est pourquoi aujourd'hui je reste dubitative quand je m'aperçois que, après une décennie d'indifférence, le Code de la famille algérien devient prétexte à clamer des solidarités avec les femmes algériennes. J'avoue ma suspicion à cet intérêt soudain surtout quand il s'accompagne de discours dénonçant l'inégalité essentialiste de l'islam? Je ne suis pas pour ce Code de la famille; j'ai été l'une de ses farouches adversaires à Alger entre 1980 et 1983. Je n'adhère pas non plus à un projet de société islamiste dans lequel je ne me reconnais pas. Je ne devrais pas avoir à le dire. Pourtant, me voilà, malgré moi, cédant à l'injonction du contrôle d'identité. N'est-ce pas là l'indicateur d'une société où sévit, pour certaines questions — et ce qui relève de l'islamité est de celles-là — le

“prêt-à-penser”? Me faut-il comme préalable énoncer les valeurs qui sont miennes pour pouvoir poser l'exigence du droit à l'expression pluraliste, c'est-à-dire du droit de toutes et de tous à produire de la parole publique, à participer à l'univers symbolique et à la production de sens, y compris pour les femmes de la mouvance islamiste?

Un autre exemple? Si on analyse les mouvements de solidarité qui s'expriment en Europe à l'égard des femmes algériennes, il est frappant de voir combien cette “solidarité” est généralement orientée. Ce sont les femmes dont la langue d'usage, l'apparence, l'aspect vestimentaire, le mode de consommation, sont similaires à ceux d'ici, qui sont écoutées. Les autres femmes n'intéressent guère, même quand elles se montrent, pour certaines d'entre elles, soucieuses de la participation des femmes à la vie publique. Elles ne préoccupent pas non plus quand elles font l'objet de la répression étatique, subissent la torture, voire des exactions sexuelles ⁶ et ⁷. Pour quelles raisons? Parce que leurs idées sont jugées irrecevables car entachées d'islamisme, et cela même si elles n'ont commis aucune infraction.

Le rôle des femmes islamistes

Pour ma part, je ne veux me reconnaître que dans un projet de société qui se fonde sur le pluralisme politique, l'égalité de droits entre les hommes et les femmes, le respect des droits de la personne, la liberté de conscience, la sécularisation des institutions, la mise en œuvre de règles de jeu et de procédures qui s'appliquent à toutes et à tous. Cet idéal m'impose de reconnaître la légitimité de penser et de dire des femmes, de toutes les femmes, et de leur droit inaliénable à se faire entendre, au-delà de leurs idéologies respectives. Ce sont ces principes qui me facilitent la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans le corps social algérien et des aspirations dont sont porteuses les Algériennes, y compris islamistes.

En tant que féministe, ce qui m'intéresse c'est d'arriver à identifier et à reconnaître les valeurs dont sont porteuses les femmes quand elles luttent, y compris quand elles le font dans un cadre de références explicitement religieuses. Je veux être capable de comprendre en quoi les femmes, qui considèrent que l'islam est pour elles émancipateur, participent à cette dynamique. Je souhaite voir se confronter nos idées et repérer comment elles participent à la modification des rapports sociaux de sexe en Algérie.

Cette posture intellectuelle est loin d'être confortable à une époque où il est difficile de savoir si l'on est en train d'assister au remake des croisades, à celui de l'enlèvement des Sabines ou au fameux choc des

civilisations cher à Samuel P. Huntington ⁸ qui voit dans “*l’islam et la Chine des risques de déclin pour l’Occident.*”

On se retrouve ainsi dans une contradiction insupportable pour la féministe que je suis: les féministes du Nord se retrouvent entre elles pour interroger les rapports sociaux de sexe, pour construire des solidarités féminines qui subsument les contradictions de projets de société, pour mobiliser la féminité dans sa diversité afin de faire évoluer les pratiques sociales et le droit ⁹. Par contre, dès qu’il s’agit des femmes du Sud, et particulièrement des femmes de l’espace musulman, le débat s’enferme dans l’anathème et le slogan. Le discours dominant traite peut-être de “la lutte entre les lumières et les ténèbres” mais ne prend guère en considération les dynamiques en cours ou à impulser pour que le féminin ne soit plus jamais subordonné au masculin.

Ce passage du débat sur les rapports sociaux de sexes vers la place à accorder ou pas à la mouvance islamiste a été le piège qui s’est refermé sur le mouvement des femmes en Algérie. Nombre d’entre elles se sont fait l’écho de fureurs intéressées, devenant ainsi otages d’enjeux ne les concernant guère en tant que citoyennes. Il est vrai que cela a permis à quelques-unes de se faufiler par la porte de service pour accéder à quelques illusions de pouvoir payées au prix fort, la rançon étant l’image du mouvement des femmes pour l’égalité des droits dont la crédibilité a été bien mise à mal auprès de l’opinion publique algérienne.

Faute d’avoir su raison garder, l’instrumentalisation des contestations féminines s’est opérée d’autant plus rapidement que le mouvement des femmes, miné par des jeux de pouvoir et des plans de carrière, a été dans l’incapacité de penser stratégie. Il était pourtant porteur d’espérances, ce mouvement, pluraliste dans ses expressions et dans ses aspirations, ferment démocratique d’une société qui, cas unique parmi les Etats de la Ligue arabe, reconnaissait aux femmes, toutes tendances confondues, le droit de s’accaparer la rue pour y exprimer leurs revendications.

Il est vrai que, à partir de 1989, les rassemblements à l’initiative du mouvement des femmes ont été nombreux et revendicatifs, qu’ils ont mobilisé, dans plusieurs manifestations, quelques centaines de milliers de personnes. Il est également indéniable que d’autres rassemblements ont regroupé des milliers de femmes qui se reconnaissaient dans la mouvance islamiste, et notamment le FIS. Ils étaient tout autant légitimes d’autant qu’ils démontraient, eux aussi, au-delà même de visées politiques immédiates, que la question des femmes dans la société algérienne ne pouvait plus être confinée au domestique ou à des débats d’initié(e)s.¹⁰

Pour ne pas avoir su comprendre ce bouleversement des mœurs comme il le méritait, les actrices du mouvement femmes se sont condamnées à ne pas saisir cette lame de fond qui consacrait, y compris chez les militants islamistes, l’irruption du féminin dans la sphère publique, voire politique. Comme de nombreux observateurs, peu au fait

de la sociologie algérienne, s'ingéniant à minimiser le rôle des femmes islamistes dans le jeu politique, de trop nombreuses Algériennes, parmi celles qui s'expriment sur la scène publique, n'ont pas voulu s'interroger sur ce phénomène et ses implications.

Cette incapacité à se penser en tant que mouvement de femmes, à construire des alliances, peut s'expliquer par l'inexpérience des militantes n'ayant connu l'euphorie du pluralisme et de la légalité que durant une courte période, de 1989, année de la loi sur le droit d'association, au début de l'an 1992, où l'arrêt des élections avant le deuxième tour pour empêcher l'arrivée du FIS majoritaire à l'Assemblée Nationale ¹¹ a discrédité pour longtemps le jeu démocratique. L'analyse des mouvements féminins en Algérie reste à faire, à travers notamment les liens organiques des premières associations leaders avec les différents partis politiques, existant avant l'agrément, desquels sont issues de nombreuses militantes, quand on n'a pas purement et simplement eu affaire à des commissions femmes de partis se déclarant sous forme d'association légale ¹².

C'est cette inexpérience des règles de jeu du pluralisme qui facilite l'instrumentalisation du combat féministe tant par le pouvoir en place en Algérie, maître en matière de manipulation, que par les diverses mouvances politiques algériennes, peu crédibles dans leur adhésion réitérée à la cause des femmes (il suffit d'étudier la place réservée aux femmes dans les partis), et par les différents courants activant en France se recréant du consensus autour du nouvel adversaire: l'islamisme. Cette captation, peu nombreux sont ceux et celles qui sont prêts à l'étudier pour la seule raison de la priorité accordée à la lutte contre la mouvance islamiste. Ceci ne profite pas à la lutte pour l'égalité entre les sexes.

L'enracinement dans la culture musulmane

Féministe et de culture musulmane. Le premier terme de cette assertion est déjà tout un programme dont la complexité n'a d'égale que les ambivalences qu'elle induit, notamment quand on adhère au courant féministe qui ambitionne une société dans laquelle les femmes et les hommes, égaux en droits et en pouvoir de faire, ne se vivent pas comme adversaires mais comme membres de la même communauté humaine. Quant à l'enracinement dans la culture musulmane, c'est une complexité supplémentaire qui, loin d'être une mutilation, est une prise en compte d'un des attributs de mon identité personnelle dans ce qu'elle a d'unique mais aussi d'expression collective. Minimiser la dignité de cette partie de mon humanité me contraint à la défendre. Amalgamer islamité et dangerosité, c'est nier la générosité, c'est nier toute la spiritualité que portent en eux, à l'instar des autres humains, les gens de culture

musulmane. C'est en même temps s'arroger le droit exorbitant de réduire autrui à n'avoir d'autres aspirations que celles d'être conforme à l'autre. Ce n'est favorable ni à la communauté humaine en général, ni à la féminité en particulier.

C'est ainsi qu'est déniée aux femmes musulmanes la capacité de s'emparer du verbe à l'instar de ce que firent d'autres femmes comme celles du Mouvement jeunes femmes en France, d'obédience protestante, qui favorisa une relecture féministe des Évangiles, à travers la théologie féministe de la libération, ou celles des groupes de femmes juives qui osèrent s'emparer de l'étude du Talmud jusque-là réservée aux hommes. N'est-ce pas à ces femmes que le protestantisme comme le judaïsme doit l'existence de femmes pasteur et de femmes rabbin ? N'est-ce pas par la subversion du système mis en place par les ayatollahs que des femmes iraniennes revendiquent aujourd'hui, en Iran même, pour elles-mêmes et en tant que musulmanes, d'autres droits ? Pour ma part, je fais le pari de l'intelligence des femmes musulmanes et défends d'autant plus facilement l'hypothèse de leur faculté d'influencer positivement l'islam que ce dernier a le double avantage de mettre l'homme et la femme sur un pied d'égalité s'agissant de leurs responsabilités et de ne pas édicter de "*restrictions quant à l'acquisition du savoir religieux par les femmes ni à leur prise en charge de fonctions religieuses importantes*"¹³. L'aire musulmane a déjà eu à connaître des femmes telles que Shuhda bent El Ibari reconnue pour sa pensée critique et sa compétence à vérifier la validité d'un *hadith*¹⁴ et ¹⁵. J'ai la conviction raisonnée que ce type de femmes inspirera celles qui pensent trouver dans l'islam les armes de leur salut... terrestre.

Cette espérance, je la nourris de cette culture algérienne dans laquelle j'ai été élevée, dont l'islam est une des dimensions incontournables, quelle que soit par ailleurs la foi que l'on a... ou pas, et qui m'a permis d'être ce que je suis. Nul ne pourra me convaincre que cette culture dans laquelle s'est forgée ma personnalité, qui a produit tant de femmes et d'hommes de qualité et de toutes croyances, soit réductible à quelques clichés. Certes, c'est une société qui n'en peut plus du tribut de sang et de larmes, certes c'est une société qui a connu et connaît des inquisiteurs, des profiteurs et des renégats. Mais c'est aussi une société qui sait chanter la liberté, et ce chant-là, nombreuses sont les femmes qui s'en sont emparé.

Saïda Rahal Sidhoum est chercheur.

NOTES:

Automne 1998

¹ Faut-il souligner que le suffixe "isme" dont la neutralité sémantique se vérifie pour désigner une communauté de croyance — christianisme, judaïsme, bouddhisme, taoïsme, hindouisme... communisme, socialisme, etc.— se voit perverti dès qu'il s'agit de l'islam pour laisser croire à un prosélytisme, voire une dangerosité.

² Analyser la subordination du féminin au masculin comme résultant de l'islam, outre l'étroitesse intellectuelle que cela révèle, ne permet pas de construire des stratégies politiques propices au combat d'idées (et non d'extermination physique ou de bannissement) et à l'égalité entre les sexes. Ainsi, si on analyse avec rigueur les textes du FIS en Algérie, on s'aperçoit que le discours développé ne traite guère de l'infériorité des femmes. Il pose par contre le principe d'espaces sexués, ce qui n'est pas la même chose. On a alors affaire à l'habituelle ségrégation sexuelle chère au patriarcat méditerranéen. La condamnation de la promiscuité sexuée relève moins de l'ordre musulman, réduit à la fonction d'alibi légitimateur, qu'à une visée non-avouée de main-mise sur le corps féminin pour s'assurer dans une société confrontée aujourd'hui à une mixité intolérable à certains... Pourtant, l'analyse du patriarcat algérien est reléguée au prétexte de la mouvance islamiste.

³ Statut par ailleurs organisé par l'Etat français qui continue à le mettre en oeuvre à Mayotte, territoire français, où le statut local permet la subordination du féminin au masculin par la grâce notamment de l'article 75 de la constitution française encore en vigueur de nos jours.

⁴ Je m'érige contre le mythe qui court dans les milieux féministes ou médiatiques en France et qui consiste à voir dans le code de la famille algérien de 1984 un "*cadeau fait aux islamistes*" alors qu'il ne s'agit — hélas — que de la codification d'une perception dominante des rapports familiaux dans lesquels la femme continue à être pensée normativement comme dépendante du père ou du mari (voir, en 1983, le n° 4 de la revue *Sou'al*, dirigée par Claude Sixou et Mohamed Harbi, sur *Les femmes dans le monde arabe* et notamment le texte de Rabia Abdelkrim Chikh intitulé "Une seule question : être autonome ou pas").

⁵ Lors des manifestations d'avril 1980 à la Place du 1er mai à Alger (pendant ce que d'aucuns appelleront plus tard "le printemps berbère" alors qu'il s'agissait aussi de

revendications pluralistes), quatre banderoles féministes (dont une immense, portée par deux hommes du fait de son poids, qui proclamait : *Les femmes ne délèguent leurs paroles à personne*) n'intéressèrent apparemment que les forces de police qui s'en emparèrent très vite au contraire des partis de l'opposition algérienne indifférents à la question, des amies féministes françaises dûment informées et des journalistes étrangers qui ne mettaient en avant que la dimension de la revendication culturelle et linguistique qui alors faisait événement

⁶ Approuvant ainsi de fait Abelhak Brerhi, sénateur algérien nommé par le président Zeroual et ancien ministre de l'Enseignement supérieur qui déclarait lors d'une émission sur l'Algérie à France Culture en mai 1998, après qu'une intervenante l'eut interrogé sur les viols commis par les forces spéciales, qu'il n'y avait pas à comparer l'horreur des viols qui ont lieu dans les maquis à ceux des commissariats (sic !).

⁷ Voir notamment les rapports successifs d'Amnesty International qui par ailleurs fournit régulièrement des listes de femmes traitées arbitrairement, du simple fait de leur appartenance propre ou de celle de leur mari ou autre membre de leur famille à la mouvance islamiste.

⁸ Professeur à l'Université Harvard aux Etats-Unis, il dirige un Institut d'études stratégiques et est l'auteur du livre édité en France par les éditions Odile Jacob, Paris, novembre 1997.

⁹ Il suffit à cet égard d'observer comment, autour des enjeux de la *parité*, se sont développées des réflexions et mises en place des stratégies.

¹⁰ Le mérite du FIS aura été de rendre incontournables deux questions de société fondamentales pour le devenir de l'Algérie : le rapport entre religion et gouvernance, la nature des rapports sociaux de sexe à établir. Il n'est pas aujourd'hui une Algérienne ou un Algérien qui n'ait un point de vue sur ces questions. Tombées dans le domaine public, ces interrogations indiquent à la fois une sécularisation de la société et une redéfinition des rôles traditionnels.

¹¹ Il faut rappeler que la justification de cet arrêt des élections, par ceux-là mêmes qui les avaient perdues, élections décidées par le pouvoir après qu'il eut reconnu le FIS comme parti légal, était que le FIS arrivant en majorité à l'Assemblée modifierait la Constitution en vigueur. C'était

faux. Il suffit de relire la Constitution de 1989 qui ne permettait pas à l'Assemblée Nationale d'amener à sa révision. Art. 163 : *La révision constitutionnelle est décidée à l'initiative du Président de la République, votée par l'Assemblée Nationale, soumise par référendum à l'approbation du peuple et promulguée par le Président de la République.* Art.164 : *Lorsque de l'avis motivé du Conseil constitutionnel, un projet de révision constitutionnel ne porte aucunement atteinte aux principes généraux régissant la société algérienne, aux droits et libertés de l'homme et du citoyen, ni n'affecte d'aucune manière les équilibres fondamentaux des pouvoirs et des institutions, le Président de la République peut directement promulguer la loi portant révision constitutionnelle, sans la soumettre à référendum, si elle a obtenu les trois quarts des voix .*

¹² La loi organisant les associations dites “à caractère politique” date de février 1989. La première association de femmes à l'utiliser fut “Emancipation”. Agréée en mars 1989, son noyau sera constituée de militantes troskystes issues de ce qui est aujourd'hui le Parti socialiste des travailleurs (ex-G.C.R.) autour desquelles s'agrèreront d'autres femmes. La deuxième association déclarée a été “Promotion” créée par des militantes du Parti communiste algérien (intitulé alors PAGS et devenu depuis Ettahadi) et de l'UNFA (organisation féminine du FLN). La troisième fut propulsée par des femmes militantes ou proches d'un autre courant trostkyste, connu aujourd'hui sous le nom de Parti des Travailleurs (ex-OST) et prendra pour nom “Egalité” (selon ses dirigeantes, elle se serait constituée, de fait, dès 1985). Elle connaîtra rapidement une scission. Le nouveau regroupement déclaré prendra pour nom “Triomphe du droit des femmes” et se rapprochera du RCD, parti s'inscrivant dans la mouvance berbériste. Dès décembre 1990, on pouvait dénombrer 17 associations de femmes agréées, dont une de femmes islamistes. A leur côté, de nombreuses autres, d'audience plus locale, se sont activées tout en restant souvent des regroupements de fait.

¹³ Andezian Sossie, “Femmes et religion en islam : un couple maudit ?”, revue *Clio Histoire, femmes et société*, n° 2 de 1995 consacré à Femmes et religions, Presses universitaires du Mirail, Toulouse.

¹⁴ *Hadith* : propos attribué au Prophète par une lignée de témoins.

¹⁵ Voir l'ouvrage cité en note 13.